



Union européenne – Informations générales

- Discours sur l'état de l'Union 2018
- Portail numérique unique
- Consultation publique sur l'initiative « Mieux légiférer »
- Taxe sur l'économie numérique

Actualité européenne de la protection sociale SANTÉ

- Evaluation des technologies de santé
- Conseil informel santé
- Lutte contre la résistance aux antibiotiques

RETRAITE/VIEILLESSE

- Lancement groupe d'experts européen sur les pensions
- Adoption rapport parlementaire PEPP
- Débat en plénière sur l'avenir des pensions et le PEPP

EMPLOI ET POLITIQUE SOCIALE

- Déclaration de Vienne sur le temps de travail.
- Etude 2018 sur les politiques nationales en matière de soins de longue durée

CJUE

- Délivrance et effet rétroactif des certificats A1 – Condition de non-remplacement des personnes détachées.

Agenda

Publications

FOCUS : #SOTEU¹

C'est le hashtag de la semaine !

A la suite du discours sur l'état de l'Union de Jean-Claude Juncker prononcé le 12 septembre dernier devant le Parlement européen, les parties prenantes européennes ont abondamment commenté les propos du Président de la Commission européenne.

Ce dernier a précisé ne pas avoir souhaité en faire un discours bilan mais plutôt un programme d'actions pour les mois restant avant les élections européennes de mai 2019 et la nouvelle Commission qui suivra.

Parmi les priorités énoncées par Jean-Claude Juncker, la protection des valeurs européennes et particulièrement la démocratie ont été soulignées. Pour ne mentionner que les propos de la Présidente du groupe des Verts au Parlement européen, Ska Keller : « si l'Europe perd sa démocratie, elle est perdue ! ».

La remise en cause de la démocratie dans certains Etats de l'UE est [critiquée](#) mais aussi la montée des populismes et de l'extrême droite.

Or, ces derniers sont le résultat du processus démocratique mené dans le cadre d'élections nationales. C'est peut-être là toute l'ambivalence : la démocratie comme le gouvernement d'une minorité majoritaire aux urnes ? L'enjeu est donc la mobilisation de TOUS les citoyens européens, particulièrement ceux qui souhaitent soutenir le projet européen, les eurosceptiques étant a priori déjà prêts à aller voter en mai prochain.

Dans cette perspective, on a pu ressentir une certaine frustration de la part de nombreux acteurs européens. Plusieurs parties prenantes notent les lacunes du discours concernant les négociations en cours sur le prochain cadre financier pluriannuel, instrument pour la définition des priorités de l'UE que certains espèrent plus sociales mais aussi et surtout l'absence de mesures pour développer la dimension sociale de l'UE, dimension nécessaire pour (re)gagner la confiance des citoyens dans le projet européen.

Bien sûr, les prochains candidats aux sièges du Parlement européen sont en première ligne pour les élections européennes. Mais il semble évident que la Commission européenne a aussi un rôle à jouer dans la préparation des élections.

A ce titre, le Président de la future Commission qui devrait être nommé sur la base des résultats des élections au Parlement et définira la politique de la prochaine Commission, sera une figure déterminante. On suivra ainsi de très près les candidatures pour le poste de [Spitzenkandidat](#), alors que [le député allemand PPE Manfred Weber](#) s'est déjà positionné pour cette fonction.

¹ State Of The European Union



Discours sur l'état de l'Union en 2018: l'heure de la souveraineté européenne.

Le 12 septembre 2018, le Président de la Commission européenne, Jean-Claude Juncker, a prononcé son discours sur l'état de l'Union en 2018 devant les eurodéputés réunis en session plénière à Strasbourg.

Il a présenté ses priorités pour l'année à venir et sa vision d'une « souveraineté européenne » par laquelle « unis nous sommes plus grands ».

En parallèle, la Commission a adopté 18 initiatives sur les thèmes suivants : [la migration et les frontières](#), [la sécurité, des élections libres et sûres](#), [le partenariat de l'Union européenne avec l'Afrique](#), [l'Union européenne en tant qu'acteur mondial](#), [les changements d'heure saisonniers](#) et [la lutte contre le blanchiment de capitaux](#).

La Commission a introduit ces propositions comme des mesures visant « à permettre l'obtention d'avancées concrètes pour les citoyens (...) dans la perspective des élections européennes de 2019. »

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/priorities/state-union-speeches/state-union-2018_fr

Adoption par le Parlement de la proposition de règlement sur le Portail numérique unique.

Le 13 septembre 2019, le Parlement européen a adopté, en session plénière, par 539 voix pour, 61 voix contre et 17 abstentions, sa position quant à la proposition de règlement de la commission européenne établissant un portail numérique unique pour donner accès à des informations, des procédures et des services d'assistance et de résolution de problèmes. Le texte correspond à l'accord en trilogue adopté en juin 2018 par le comité des représentants permanents du Conseil de l'UE. Il propose la mise en place d'un portail numérique unique, intégré dans le portail « L'Europe est à vous » et procurant aux citoyens et aux entreprises un accès aisé à des informations de qualité, à des procédures efficaces et à des services efficaces d'assistance et de résolution de problèmes, afin de leur permettre d'exercer leurs droits découlant des règles liées au marché intérieur. Il établit également des règles pour l'utilisation de procédures par des utilisateurs transfrontières et l'application du principe « une fois pour toute », qui veut que les utilisateurs n'aient à fournir la même information qu'une seule fois à l'administration. Il prévoit en outre un suivi des obstacles entravant le marché intérieur. Le portail doit informer les utilisateurs sur les droits, les obligations et les règles établis par le droit de l'Union ou le droit national, sur les procédures en ligne et hors ligne ainsi que des liens vers des procédures en ligne, ainsi que sur des services d'assistance et de résolution de problèmes. Un certain nombre de procédures nationales devra ainsi être rendu accessible entièrement en ligne et dans la langue la plus parlée de l'UE, afin de permettre son utilisation de manière transfrontière. Ce sera le cas notamment des procédures visant à déterminer la législation applicable en cas de détachement de travailleurs, demander une carte européenne d'Assurance maladie, demander une pension ou des prestations de préretraite à un régime obligatoire ainsi que des informations sur les données relatives aux pensions des régimes obligatoires, ou encore enregistrer des salariés

auprès de régimes obligatoires de pension et d'assurance. Après son adoption formelle par le Conseil, le règlement entrera en vigueur le vingtième jour suivant sa publication au journal officiel de l'UE. Des périodes transitoires de deux ou cinq ans selon les cas sont néanmoins prévues pour l'application des différentes dispositions.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P8-TA-2018-0349&format=XML&language=FR>

Consultation publique sur l'initiative « Mieux légiférer » de l'UE.

Le 17 juillet 2018, la Commission européenne a lancé une consultation publique portant sur sa stratégie européenne pour une meilleure réglementation. L'objectif est de recueillir l'avis du public et des parties prenantes concernant l'évaluation des outils d'amélioration de la réglementation mis en place par la Commission européenne depuis le lancement du train de mesure « Mieux légiférer » en 2015, tels que l'évaluation de politiques et programmes existants, l'analyse d'impact, la consultation des parties concernées ou encore le programme [REFIT](#). La consultation est ouverte jusqu'au 23 octobre 2018.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/info/consultations/public-consultation-stocktaking-commissions-better-regulation-approach_fr

Présidence autrichienne de l'UE, optimiste sur l'adoption d'une taxe sur l'économie numérique.

A l'issue du Conseil informel des ministres européens de l'économie et des finances des 7 et 8 septembre 2018, la Présidence autrichienne du Conseil a déclaré « réaliste » la possibilité de trouver un accord sur la proposition de la Commission d'établir une taxe sur l'économie numérique d'ici la fin 2018.

La Commission propose de taxer les revenus des activités numériques pour lesquelles les utilisateurs contribuent de manière substantielle à la valeur ajoutée. Elle précise également que seules les entreprises dont le chiffre d'affaires mondial minimum est de 750 millions d'euros ou dont les recettes dans l'UE sont d'au moins 50 millions d'euros seront touchées par la taxe.

Le ministre autrichien, Hartwig Löger, a partagé le soutien du Conseil à cette proposition et l'enjeu de développer une position européenne commune sur le sujet au sein de l'Organisation pour la coopération et le développement économiques (OCDE).

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.eu2018.at/fr/latest-news/news/09-08-Press-release-Informal-ECOFIN-day-2.html>

Santé

Vote de la commission ENVI du Parlement en matière d'évaluation des technologies de santé.

Le 13 septembre 2018, les eurodéputés de la commission de l'environnement, de la santé publique et de la sécurité alimentaire (ENVI) se sont prononcés concernant la proposition de règlement relative à l'évaluation des technologies de santé (ETS). Ils ont adopté par 40 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions le compromis obtenu par la rapporteure socialiste espagnole Soledad Cabezón Ruiz. Le texte ainsi amendé conserve la dimension obligatoire de la coopération en matière d'évaluation clinique des technologies de santé, de consultations scientifiques et de produits émergents mais propose notamment de donner plus de poids au groupe de coordination, composé des autorités compétentes des Etats membres, qui est désormais responsable de l'adoption des rapports d'évaluation clinique conjoints et de la définition de la méthodologie pour la réalisation de ces évaluations. Compte tenu des critiques à l'égard de la dimension obligatoire de l'utilisation des rapports communs par les Etats membres dans leurs procédures de fixation du prix et du remboursement des médicaments - ces procédures relevant exclusivement de la compétence des Etats - le texte adopté propose d'introduire explicitement la possibilité pour ceux-ci de compléter les évaluations conjoints avec des données cliniques additionnelles, sous certaines conditions et limites ainsi qu'une obligation de notification. Enfin, alors que de nombreux débats ont eu lieu durant l'été concernant la place des dispositifs médicaux dans le champ d'application du règlement, c'est leur inclusion qui a été retenue - à la condition qu'ils représentent une innovation significative avec un impact significatif sur la santé publique ou les systèmes de santé. La Plateforme européenne des institutions de protection sociale (ESIP) a globalement accueilli favorablement l'adoption du rapport, regrettant toutefois les limites imposées aux Etats concernant la possibilité de compléter les évaluations européennes avec des données nécessaires dans le cadre de leur système national de fixation du prix et du niveau de remboursement. Cette flexibilité est pourtant la clé permettant de rendre la dimension obligatoire acceptable par tous, estime l'ESIP. Ce rapport, ainsi que ceux adoptés par la commission de l'emploi et des affaires sociales et de l'industrie, seront soumis au vote en plénière prévu pour le mois d'octobre. En parallèle, les discussions au Conseil se poursuivent. Pour ce qui est de la base juridique du règlement, qui a fait l'objet de nombreux débats, notamment entre partisans d'une base marché intérieur et d'une base santé publique (article 168 (4) et (7) TFUE), la commission des affaires juridiques du Parlement européen a tranché le 10 septembre 2018. Elle considère que la base juridique appropriée est l'article 114 du Traité mais qu'il est possible de faire également référence à l'article 168 (4). En revanche, son paragraphe 7 (portant sur le respect des compétences nationales) ne constitue pas une base juridique.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/news/en/press-room/20180913IPR13417/health-committee-meps-back-plans-to-boost-joint-assessment-of-medicines>

Médicaments et santé numérique à l'ordre du jour du Conseil informel santé.

Les 10 et 11 septembre 2018, les ministres de la santé européens se sont réunis à titre informel pour discuter des médicaments et de l'investissement dans la santé numérique. Concernant les médicaments, les ministres ont discuté des échanges d'informations entre les autorités régulatrices responsables de l'autorisation des médicaments et les autres acteurs du système de santé, notamment les payeurs, afin de leur permettre d'anticiper le développement de nouveaux produits. Ils ont également abordé le sujet de la disponibilité des médicaments et de la nécessité de garantir la sécurité d'approvisionnement. Dans cette perspective, la ministre fédérale autrichienne Beate Hartinger-Klein recommande de diriger le financement en recherche et développement vers des domaines peu investis, dans lesquels les patients sont peu nombreux. En matière numérique, la ministre autrichienne a mis l'accent sur l'importance de la numérisation des systèmes de santé, également pour la recherche et la science. Les participants à la réunion ont décidé de développer des orientations pour la mise en place de programmes européens de promotion et d'investissement, en coopération avec la Commission européenne dans le cadre du réseau européen sur la santé en ligne. Ils sont également convenus de définir un catalogue d'exigences, des standards et des formats pour la mise en place d'une infrastructure numérique interopérable pour les professionnels de santé. Les messages clés de la réunion seront communiqués au Conseil de l'emploi, des politiques sociales, de la santé et des consommateurs de décembre.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.consilium.europa.eu/en/meetings/epsco/2018/09/10-11/>

Le Parlement européen pour une lutte efficace contre la résistance aux antibiotiques.

Le 13 septembre 2018, le Parlement européen a adopté une résolution intitulée « une seule santé » par 589 voix pour, 12 contre et 36 abstentions. La résolution appelle l'UE à mettre en place des mesures destinées à lutter contre la résistance aux antibiotiques. Les eurodéputés recommandent de prendre des mesures afin de limiter la vente d'antibiotiques par les professionnels de la santé, supprimer les incitations éventuelles à leur prescription et luttant contre la vente illégale d'antibiotiques. Ils invitent également la Commission à élaborer une liste de l'Union des agents pathogènes prioritaires, à la fois pour les humains et les animaux, fixant les priorités futures en matière de recherche et développement et à développer des incitations à l'innovation dans de nouvelles substances. Ces mesures doivent être assorties d'initiatives visant à améliorer l'information des consommateurs sur le sujet, notamment en matière d'étiquetage.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P8-TA-2018-0354&format=XML&language=FR>

Retraite/ Vieillesse

Lancement du Groupe d'experts européen de haut-niveau sur les pensions.

La Commissaire européenne à l'emploi et aux affaires sociales, Marianne Thyssen, a lancé officiellement le 14 septembre 2018 le groupe d'experts européen de haut-niveau sur les pensions.

Le groupe a pour mission de fournir des conseils stratégiques à la Commission européenne sur les moyens d'améliorer les prestations, la sécurité et la transparence des règles prudentielles, l'équilibre intergénérationnel, l'adéquation et la durabilité des pensions complémentaires (professionnelles et personnelles, soit les deuxième et troisième piliers).

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/commissioners/2014-2019/thyssen/announcements/speech-launch-high-level-group-experts-pensions-brussels_en

Adoption du rapport parlementaire sur le produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP).

La Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen (ECON) a adopté le 3 septembre 2018 le rapport de l'eurodéputée Sophia in 't Veld (ALDE/ Pays-Bas) sur le projet de règlement visant à créer une nouvelle catégorie d'épargne-retraite individuelle (PEPP). Le PEPP concerne le troisième pilier des pensions (pension de nature individuelle et financière). Le rapport propose d'élargir le choix proposé aux personnes qui souhaitent épargner en vue de leur retraite et à dynamiser le marché de l'épargne-retraite individuelle. Il renforce les droits à l'information des épargnants sur les principales caractéristiques d'un PEPP avec des informations explicatives obligatoires et prévoit un droit encadré à la portabilité lorsque les épargnants décident de s'installer dans un autre État membre. La Confédération européenne des syndicats (CES) a toutefois déploré dans un [communiqué](#) que les prestataires du PEPP ne soient pas tenus de garantir l'épargne-retraite des travailleurs lorsqu'ils les investissent sur le marché financier. Les négociations en trilogue commenceront au début de l'automne 2018.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=REPORT&reference=A8-2018-0278&format=XML&language=EN#title4>

Débat au Parlement européen sur l'avenir des retraites et le produit paneuropéen d'épargne-retraite individuelle (PEPP).

Le Parlement européen a organisé un débat en plénière le 12 septembre 2018 sur « l'avenir des retraites : lutte contre la privatisation et renforcement des systèmes de sécurité sociale publique universelle » et le PEPP. Les eurodéputés ont souligné les changements démographiques d'une société vieillissante avec un nombre croissant de personnes sans emploi, un déséquilibre croissant entre travailleurs et retraités et une espérance de vie plus élevée. La plupart des députés ont convenu qu'une personne active à temps plein devrait bénéficier d'une pension plus élevée que quelqu'un qui travaille moins. Les eurodéputés de la Gauche Unitaire européenne (GUE) ont critiqué la privatisation de l'épargne retraite et ont appelé à un meilleur paiement ainsi qu'à des emplois à temps plein pour assurer une contribution suffisante à la retraite. Une majorité d'eurodéputés de l'Alliance des Démocrates et libéraux européens (ALDE) et du Parti Populaire européen (PPE) ont soutenu la mise en place du PEPP en défendant la liberté pour les travailleurs de se protéger par une pension supplémentaire individuelle aux régimes légaux et professionnels.

Pour plus d'informations, voir :

[http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2018/2752\(RSP\)](http://www.europarl.europa.eu/oeil/popups/ficheprocedure.do?lang=en&reference=2018/2752(RSP))

Emploi et affaires sociales

Déclaration de Vienne sur le temps de travail.

Lors d'une conférence de haut-niveau tenue à Vienne les 10 et 11 septembre 2018, la fédération européenne des syndicats du secteur des services, UNI Europa, a adopté une déclaration en réaction à l'accroissement du décalage entre le nombre d'heures effectuées par les travailleurs et celui souhaité. Elle part du constat selon lequel certains travailleurs doivent travailler de plus en plus longtemps alors que d'autres sont contraints à des temps partiels involontaires. Elle est également une réaction à la récente loi autrichienne prévoyant une augmentation du travail journalier et hebdomadaire maximum qui passe de 8 heures à 12 heures par jour et de 40 à 60 heures par semaine.

Les syndicats appellent à une meilleure répartition des heures de travail et une adaptation en fonction des cycles de vie (afin de permettre un équilibre entre les responsabilités familiales et professionnelles, particulièrement pour les personnes ayant un enfant ou un parent à charge) et une meilleure prise en compte de besoins liés à l'apprentissage tout au long de la vie.

En parallèle, l'Institut des syndicats européens a soutenu ce mouvement en rappelant son [étude](#) parue en 2017 qui présente des données montrant qu'un employé sur trois dans l'UE souhaite moins travailler.

Pour plus d'informations, voir :

<http://www.uni-europa.org/2018/09/14/unions-adopt-the-vienna-declaration-to-radically-overhaul-working-time/>

Etude 2018 sur les politiques nationales en matière de soins de longue durée

Cette étude propose des rapports sur 35 pays européens qui décrivent les principales caractéristiques des systèmes de soins de longue durée de ces pays.

Le rapport de synthèse qui est associé présente une analyse comparative de ces systèmes.

Plusieurs recommandations sont formulées pour faire face aux 4 enjeux qui sont identifiés : l'accès à des prestations de soins de longue durée adéquates, la situation des aidants, la qualité des prestations de soins de longue durée et la soutenabilité financière des systèmes nationaux de soins de longue durée.

Pour plus d'informations, voir :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=89&newsId=9185&furtherNews=yes>

CJUE

Délivrance et effet rétroactif des certificats A1 – Condition de non-remplacement des personnes détachées.

Dans l'affaire C-527/16 dite Alpenrind, la Cour de Justice de l'UE (CJUE) a estimé le 6 septembre 2018 qu'un certificat A1 délivré par l'autorité sociale compétente, une institution de sécurité sociale d'un État membre (la Hongrie en l'espèce) est pourvu d'un effet contraignant non seulement pour les institutions de sécurité sociale mais également les juridictions de l'État membre dans lequel l'activité est exercée et ce tant que ce certificat n'a pas été retiré ou déclaré invalide par l'État membre dans lequel il a été délivré. Il en va de même lorsque les autorités compétentes des deux États membres ont saisi la commission administrative pour la coordination des systèmes de sécurité sociale et que celle-ci a conclu que ce certificat a été émis incorrectement et doit être retiré. La Cour par ailleurs relève que le rôle de la commission administrative se limite à concilier les points de vue des autorités compétentes des États membres qui lui ont soumis l'affaire et que les conclusions de la commission administrative ont le statut d'un avis. Selon la Cour, un certificat A1 peut s'appliquer avec effet rétroactif et ce même lorsque l'institution compétente de l'État membre dans lequel le travail est effectué (Autriche) a déjà décidé que le travailleur concerné est soumis à l'assurance obligatoire de ce dernier État membre. Enfin, la CJUE a apporté des clarifications en estimant que, dans le cas où un travailleur détaché par son employeur travaillant dans un autre État membre est remplacé par un autre travailleur détaché par un autre employeur, le deuxième travailleur ne peut rester soumis à la législation de l'État membre dans lequel son employeur exerce habituellement ses activités.

Pour plus d'informations, voir :

<http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=205401&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=594319>

Evènements passés

14 septembre 2018, Bruxelles – « Stakeholder Event on Biosimilar Medicinal Products ».

La Commission européenne a organisé son évènement annuel avec les parties prenantes sur les biosimilaires. La conférence a permis de faire le point sur les avancées scientifiques dans ce domaine et l'assimilation de ces produits dans les pays européens. Les échanges ont permis de mettre en relief l'importance de l'innovation dans le secteur des médicaments biologiques pour les patients, dans le traitement de thérapies telles que le cancer et pour les systèmes de santé, en raison du coût particulièrement élevé de ces technologies dans des domaines thérapeutiques à l'impact particulièrement important pour les systèmes de santé. Pour ces différentes raisons, l'émergence des médicaments biosimilaires constitue une opportunité en matière d'accès des patients à des traitements normalement extrêmement coûteux ainsi que pour les systèmes de santé et l'innovation pharmaceutique, en raison des possibilités de financer cette innovation grâce aux économies réalisées. Mais de nombreux défis doivent encore être relevés pour tirer parti de la montée en charge des médicaments biosimilaires. Le personnel de santé doit être formé grâce à la mise à disposition de données fiables sur ces médicaments, afin d'être en mesure de davantage les prescrire chez leurs patients et d'informer au mieux ces derniers. Les patients, en tant qu'acteurs de leur propre santé, doivent en effet également être informés et éduqués dans ce domaine. En complément de ces mesures visant à instaurer la confiance dans les biosimilaires, des mesures incitatives peuvent être mises en place, notamment en matière de « Gain sharing ». Les efforts communs afin d'améliorer l'assimilation des biosimilaires doivent récompenser les auteurs et notamment les professionnels de santé.

Pour plus d'informations, contacter : info@reif-eu.org

A venir

25 septembre 2018, Bruxelles – Forum mensuel ETUI : « Que peuvent attendre les travailleurs européens d'un budget européen post-Brexit qui se veut plus social, plus innovant et plus flexible ? ».

Cette rencontre sera l'occasion pour les intervenants de discuter du potentiel de la proposition de prochain cadre financier pluriannuel pour faire face aux enjeux européens actuels liés à la transition technologique et démographique, le changement climatique et les ressources rares, le chômage et les nouvelles menaces sécuritaires liées aux pressions migratoires et à l'instabilité géopolitique.

L'ancien commissaire européen chargé de l'emploi et des affaires sociales, László Andor et Iain Begg, chercheur professoral à l'Institut européen de la *London School of Economics and Political Science* feront partie des intervenants.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.etui.org/Events/What-can-workers-in-Europe-expect-from-a-post-Brexit-EU-Budget-that-declares-itself-to-be-more-social-more-innovative-and-more-flexible> s

9 octobre 2018, Bruxelles - *Universal Access to Health: how can we contribute?*

Le 9 octobre, *Medicines for Europe*, fédération européenne de l'industrie des médicaments génériques et biosimilaires, organise à Bruxelles la cinquième édition de la conférence sur le thème de l'accès universel à la santé. Les thèmes abordés relèveront l'importance d'un système de santé accessible, abordable et viable pour une Union européenne unie et sociale. Cet événement doit permettre un échange approfondi et constructif sur les différentes positions d'acteurs européens (*Medicines for Europe*, le Forum européen des patients, la Plateforme européenne des institutions de protection sociale, l'Association internationale de la mutualité, l'Alliance européenne de santé publique) et leurs engagements pour améliorer l'accès à la santé dans l'UE. La défense d'une couverture santé universelle ainsi que le potentiel encore non atteint des médicaments génériques et biosimilaires pour un accès plus égalitaire à la santé constitueront les points principaux des interventions.

Pour plus d'informations, contacter : <https://www.medicinesforeurope.com/>

15 octobre 2018, Bruxelles – Séminaire MoveS : Anniversaire des 60 ans de la coordination des systèmes de sécurité sociale et des 50 ans de la libre circulation des travailleurs.

Organisé par le réseau européen des experts sur la coordination des systèmes de sécurité sociale et la liberté de mouvement, ce séminaire sera l'occasion d'évaluer l'efficacité de la réglementation européenne dans ces matières mais aussi d'identifier les enjeux et les opportunités quant à ces règles.

Pour plus d'informations, contacter : moves@eftheia.eu

Groupe Spinelli, *Manifeste pour le futur de l'Europe : une destinée commune*, 5 septembre 2018, 42 p.

Les députés européens membres du *Think tank* fédéraliste pro-Union, le Groupe Spinelli, du nom du fondateur du Mouvement fédéraliste européen, ont publié le 5 septembre 2018 un ambitieux manifeste pour une révision constitutionnelle de l'Union. Ils estiment qu'une intégration plus profonde est indispensable pour assurer l'avenir à long terme de l'Union. Ils demandent la création d'un gouvernement efficace, responsable devant le Parlement européen et des institutions dotées d'un Trésor Public européen habilité à prélever des impôts et à émettre des euro-obligations. Par ailleurs, ils estiment que le Conseil européen devrait diriger le Conseil de l'UE ou encore plaident pour la suppression de la présidence tournante du Conseil tous les six mois. Enfin, le *Think tank* propose de créer une nouvelle catégorie de membre associé, introduite pour les membres existant qui choisissent de ne pas adhérer à l'union fédérale, ce qui pourrait constituer une option intéressante pour la Norvège, l'Islande, la Suisse et le Royaume-Uni.

Pour plus d'informations, voir :

http://spinelligroup.eu/sites/spinelli/files/2018_manifesto_en.pdf

Slavina Spasova, Rita Baeten, Stéphanie Coster, Dalila Ghailani, Ramón Peña-Casas et Bart Vanhercke, *Challenges in Long Term Care in Europe, A Study of National Policies 2018*, Commission européenne, août 2018, 59 p.

Cette étude de la Commission européenne présente un aperçu des principales caractéristiques des systèmes nationaux de soins de longue durée dans trente-cinq pays européens, d'un point de vue comparatif. Il identifie les mesures nationales destinées à relever les défis du vieillissement démographique, associés à l'augmentation de l'espérance de vie ainsi que du déclin du nombre d'aidants familiaux et présente un aperçu des indicateurs nationaux. Enfin, il propose un certain nombre de recommandations aux pays, dans les domaines des soins à domicile et des services de prise en charge de proximité, des infrastructures de soins résidentiels, des prestations en espèce, des aidants informels, des travailleurs domestiques, de la soutenabilité financière des soins de longue durée et de l'amélioration de la qualité de la prise en charge. Des recommandations sont également adressées au niveau européen, comme la prise en compte de toutes les dimensions des soins de longue durée dans la mise en œuvre effective du principe 18 du Socle européen des droits sociaux, le suivi de l'adéquation et de la qualité des soins de longue durée dans le cadre du semestre européen, l'échange d'enseignements et de bonnes pratiques, ou encore la promotion de l'utilisation des fonds européens pour développer les soins à domicile, l'amélioration des compétences et le soutien des aidants informels et des services professionnels.

Pour plus d'informations, voir :

<http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=9185&furtherNews=yes>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général, du régime agricole et les travailleurs indépendants : l'assurance maladie (CNAMTS), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), la caisse nationale déléguée à la sécurité sociale des travailleurs indépendants, ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS) et le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS).

